

## **Communiqué de presse / Lettre ouverte du C.R.I. du 974**

**Objet :** Les propos du garde des Sceaux à l'occasion de la journée nationale de l'accès au droit ce jeudi 21 mai 2026 : les réunionnais vont-ils enfin sortir du «fénoir» judiciaire ou s'agit-il d'une fumisterie de plus, censée faire gagner du temps jusqu'aux prochaines élections ?

Madame, Monsieur,

Le Ministre de la justice, M DARMANIN a annoncé vouloir construire une justice « plus lisible » et plus « attentive au parcours des victimes et des usagers ». Le Collectif pour la Réparation des Injustices du 974 en prend acte mais reste dubitatif.

Le C.R.I. du 974 souhaite rappeler que ces principes ne deviendront crédibles que lorsque les signalements et les souffrances exprimés depuis plusieurs années par de nombreux justiciables réunionnais (à la fois usagers et victimes de l'institution judiciaire) qui ont saisi la justice pour se défendre en vain seront réellement entendus dans les semaines à venir.

Le C.R.I. du 974 tient à rappeler à M DARMANIN l'entretien que son conseiller, M BROUSSILON a eu avec nos porte-parole, en préfecture, lors de son déplacement en février 2026 à la Réunion. A cette occasion, nous lui avons réitéré, preuves à l'appui, les éléments des nombreuses situations préoccupantes dans l'île, découlant de dysfonctionnements systémiques de l'institution judiciaire réunionnaise.

N'est-il pas étrange qu'autant de citoyens décrivent les mêmes mécanismes de corruption depuis des années ? comment expliquer que de nombreux signalements répétés depuis des décennies n'aient donné lieu à aucune investigation malgré les pièces transmises ? Beaucoup de signaux alarmants doivent interroger :

- Des personnes âgées épuisées par des durées de procédures indécentes (30 ans parfois !) : silence, mépris et suffisance de certains professionnels du droit à l'impunité affichée.
- Des blocages successoraux organisés, des sociétés fictives et sans kbis.
- Des contentieux fonciers et de tutelle aux conséquences humaines très graves : Des citoyens précarisés malgré eux, des vols organisés d'avoirs (assurance-vie, comptes en banque) et de biens immobiliers, des inventaires et des comptes de gestion inexistantes...
- Des expulsions illégales (non respect de la loi par le CAAPEX depuis 2009).
- Des auxiliaires de justice (géomètres experts, mandataires judiciaires, notaires...) qui font impunément entrave à la manifestation de la vérité ! Or, ces professions réglementées occupent un rôle essentiel dans la confiance que les citoyens accordent à l'institution judiciaire.

- Des avocats (catégorie d'auxiliaires à part puisqu'indispensables pour aller au tribunal !) qui trahissent leurs clients et se rendent coupables de graves manquements à leur déontologie sous le regard de leur hiérarchie... qui s'en lave les mains. Entre autres griefs : ceux-ci usent des délais de prescription, ne répondent plus à leurs clients à qui ils font payer d'avance des milliers d'euros, n'effectuent pas les actes demandés, usent même de violence physique mais ne sont pas inquiétés malgré les remontées des victimes (ex : un monsieur âgé de 80 ans, coursé par son avocat armé d'un tournevis. Nous ne serions à leurs yeux que des vaches à lait qui faisons tourner leurs boutiques !
- Des fraudes et escroqueries à l'Etat, des faux et usages de faux, des détournements de fonds publics : cadastre, hypothèques, services d'urbanisme, SIDELEC ...
- Quant aux tribunaux, ils nous tournent en bourriques ! Des difficultés d'accès aux droits fondamentaux et un lourd sentiment d'abandon dans les démarches : quid de l'existence d'un véritable CDAD à la Réunion ? Juste après l'alerte et l'action du C.R.I. du 974 en 2024, une perquisition fructueuse a été lancée à propos du CDAD de Martinique. A quand celle pour la Réunion ?
- Des plaintes classées arbitrairement sans suite malgré des éléments probants.
- Du « rififi » chez les magistrats eux-mêmes, relaté par la presse locale !
- Des mutations (« exfiltrations » complaisantes ?) de magistrats, pourtant mis en cause par le PNF, vers d'autres départements sous prétexte de présomption d'innocence !

Le C.R.I. du 974 souligne qu'à la suite de notre audition du 12 novembre 2026, dans le cadre de la commission d'enquête parlementaire « dysfonctionnements obstruant l'accès à une justice adaptée aux justiciables ultramarins », le président de la délégation aux outremer, M Davy RIMANE, a officiellement demandé à M DARMANIN qu'une enquête soit menée à la Réunion pour faire la lumière sur tous ces désordres. Le C.R.I. du 974 dispose de témoignages et de dossiers cohérents et sérieux. Nous ne demandons pas qu'on nous croie sur parole. Nous demandons la mise en place rapide d'une mission d'inspection impartiale et sérieuse.

Le C.R.I. du 974 continuera à :

- Informer en toute franchise le peuple qui observe.
- Soutenir la pétition « pour une commission de réparation pour les justiciables lésés »
- Rendre compte des échanges avec les parlementaires réunionnais que nous avons tous interpellés, les institutions, ...

Il est urgent de mettre en place une commission de réparation car le problème n'est pas seulement juridique mais aussi humain (projets de vie détruits, pertes de chance, maladies générées par le stress et les tensions permanentes, ...). Le C.R.I. du 974 estime que

les mécanismes actuels de contrôle sont très insuffisants, voire inefficaces. Nous osons espérer que de nouveaux magistrats nommés auront à cœur d'assainir les mauvaises pratiques en usage à la Réunion. Pour restaurer un pacte républicain piétiné par ceux censés donner l'exemple et inspirer confiance.